

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation et d'affichage :</b> 08.08.2018 <b>Nombre de conseillers : 15</b> <b>Présents : 9</b> <b>Votants : 13</b>
--

Le huit août deux mil dix-huit, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le mardi 14 août 2018 à 18h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Maire.

- 1/ Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2018,
- 2/ Attribution du marché Activités Périscolaires suite à CAO,

---

**SÉANCE DU 14 AOUT 2018**

Le quatorze août deux mil dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-sur-Scie, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M.BAZILLE Bernard, Mme ROYER Geneviève, Mme BACHELET Claudine, Mme ABRAHAM MARCHAND Isabelle, Mme BENOIST Nicole, M.CAPRON Antoine, Mme CRISTOL Fabienne, Mme FOLLET Nathalie, Mme MARCHAND Clothilde,

**Etaient Absents** : M.SOTTOU Franck, M.CHANDELIER Daniel

**Procurations :** M.LEFEBVRE François a donné pouvoir à Mme ROYER Geneviève  
M.CANTO Frédéric a donné pouvoir à M.BAZILLE Bernard  
M.LEMERAY James a donné pouvoir à Mme MARCHAND Clothilde  
M.PARRAUD Jean-Claude a donné pouvoir à Mme CRISTOL Fabienne

*Secrétaire de séance :* Madame Geneviève ROYER

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 JUILLET 2018**

Le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : MARCHÉ « ACTIVITES PERISCOLAIRES » -N° 18-49**

- Vu le code des marchés publics,
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- La gestion des activités périscolaires constitue un service public obligatoire dans le cadre de la réforme liée aux rythmes scolaires. En complément, les collectivités peuvent mettre en place de façon facultative, des activités pré/post scolaires et extra scolaires.
- L'article L 551-1 du code de l'éducation dispose que « **des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial** associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, **des collectivités territoriales, des associations** et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat (...)».
- Considérant qu'un marché public a été conclu en août 2014 avec l'association « Addle » pour une durée de quatre ans, soit une fin de contrat en août 2018. Que ce marché comprend d'une part, la garderie périscolaire du matin, du midi après le repas et du soir, et d'autre part le centre de loisirs aux vacances d'avril et en juillet et août.
- Vu la délibération N°26 du 5 avril 2018, approuvant le renouvellement du marché activités périscolaires,
- Considérant que le marché à procédure adaptée a été lancé le 4 juillet 2018 jusqu'au 6 août 2018,
- Considérant après étude et avis de la Commission d'Appels d'offres du 8 août 2018,

Monsieur le Maire rappelle que les activités périscolaires ont été mises en place en 2007 puis ensuite le centre de loisirs sans hébergement (CLSH), une convention est signée avec la CAF.

Le marché a été lancé et un seul candidat a répondu à cette offre, il s'agit de l'ADDLE.

Monsieur le Maire présente la synthèse et l'analyse de l'offre.

Monsieur le Maire propose de retenir l'ADDLE pour l'attribution du marché des activités périscolaires puisque la note finale est de 85/100.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **De Voter** l'attribution du marché des « activités périscolaires » à l'ADDLE,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au marché.
- Précise qu'un bilan devra être effectué à la fin de chaque trimestre afin de connaître la fréquentation exacte de ce service. L'ADDLE facturera son service sur la base du nombre exact des enfants ayant fréquenté le service, tout en respectant le nombre d'animateurs au regard de la réglementation lié au nombre d'enfants.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

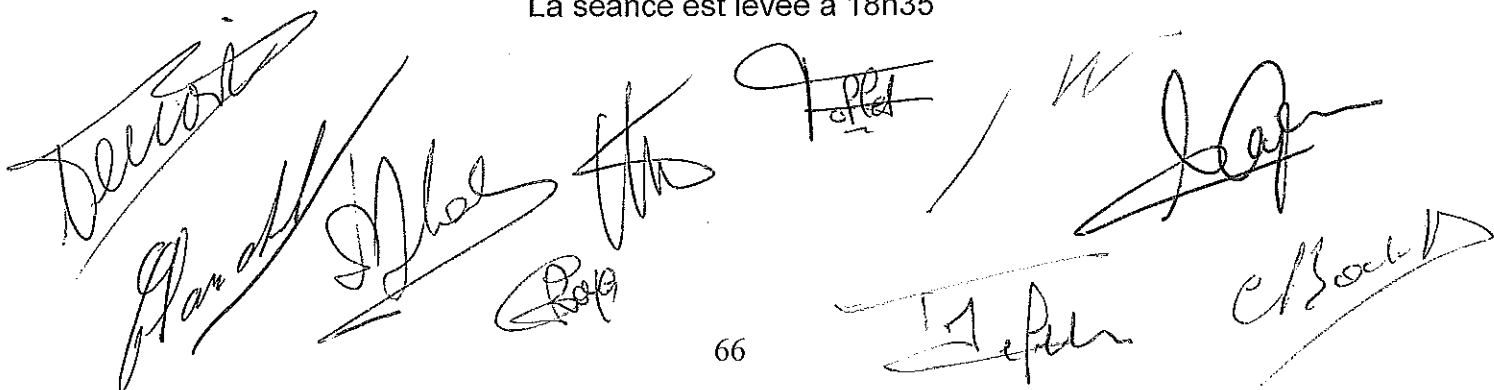
**TOUR DE TABLE :**

Mme Marchand : demande s'il serait possible de faire un courrier au cirque Fratellini car il y a de nombreuses affiches collées dans l'agglomération Dieppoise.

M. Capron : précise qu'il a trouvé un coffre-fort brûlé chemin de la messe, faut-il prévenir la police ?

Mme Royer : le bail avec Résopal est signé.

La séance est levée à 18h35



A collection of handwritten signatures in black ink, likely representing the council members mentioned in the text. The signatures are scattered across the bottom half of the page, some overlapping. The names are not clearly legible due to the cursive style.

